

TRAIT D'UNION

ENTRE LES HABITANTS

Numéro décembre 2024



Édito

Mot du maire, p. 2

Dossier : Les chantiers

La piscine, p. 4

Bivouac de la place à Baban, p. 5

Sentier des étoiles, p. 5

Vie Municipale

École des Aillons, p.6

Repas des aînés, p. 7

État civil, p.7

Commune touristique, p. 7

Vie pratique

Meublés de tourisme, p.8

SIVOM, p.9

Environnement

Plan communal de sauvegarde, p. 10

Actualités

La fondation du patrimoine, p. 11

La Chartreuse, p. 11

Les 60 ans de la station, p. 11

VŒUX DU MAIRE

Samedi 11 janvier

18h

Salle de l'Europe

Venez nombreux !!!

CHÈRES AILLONNAISES ET CHERS AILLONNAIS

C'est avec un Noël blanc que nous commençons cette saison hivernale et nous espérons tous que cela présage un retour à une saison normale, suite aux deux hivers difficiles pour nos professionnels. Noël est aussi pour nous le temps de vous faire parvenir ce Trait d'Union permettant de vous tenir informé des actions réalisées pour l'année écoulée et de développer les projets en cours de réalisation, et c'est avec grand plaisir que nous renouvelons cette tâche biannuelle.

L'été a commencé de manière perturbée pour notre personnel communal avec des élections législatives mettant à mal la programmation de leurs vacances. Mais heureusement, la fête du cheval suivie de la soirée festive le 13 juillet, du festival de magie, du festival d'astronomie, du concours de bûcherons, du festival "les'arts en scènes", de la fête de la mi-août et enfin de la foire des Aillons ont été gérés de main de maître par nos vaillants animateurs d'Aillons Margériaz Événements. Un grand merci à Chloé et Marlène pour leur dynamisme, et à tous nos bénévoles, sans qui rien ne pourrait se faire. Beaucoup de travail mais dans une ambiance tellement sympathique que vous devriez venir les rejoindre sans hésitation ! N'hésitez pas, la rando gourmande, la dahu race, le trail de la fée blanche auront toujours besoin de vous cet hiver !

Cet été a vu également la mise en route du pumptrack et du stade multisports, deux équipements très bien pensés par Grand Chambéry et qui ont fait la joie de tous. Vous avez été nombreux à nous dire combien vous attendiez ces installations. Le Parc naturel régional du massif des Bauges a également permis la réalisation du sentier des étoiles, petite boucle d'une heure permettant de se poser des questions sur ce qu'est réellement une étoile ou une constellation, et la rando-bivouac valorisant notre site de la place à Baban.

Mais le grand chantier démarré en septembre est bien sûr celui de la transformation de notre piscine en bain nordique et de la rénovation thermique du complexe des Nivéoles. La programmation des travaux est faite pour une ouverture de cette nouvelle piscine au 1^{er} juillet !

Le lotissement de la Bade a pris un peu de retard suite à un déplacement d'une conduite d'eau mal positionnée sur les plans, mais il devrait être opérationnel pour le printemps. Actuellement, nous finalisons également le contrat de vente des terrains, contrat particulier car réservé prioritairement aux jeunes primo-accédants. De même, nous attendons avec impatience la dépose du permis de construire de la halle solaire sur le parking de la fruitière, dépose prévue en janvier, pour commencer les travaux d'embellissement et de mise en sécurité du centre bourg.

Un très bon festival de musique à la chapelle de la Corrierie s'est tenu cet été avec en innovation une exposition de peinture et une semaine de poésie. Merci à tous les participants qui permettent à un public nombreux de découvrir cette chapelle.

La chapelle a également été mise en honneur avec sa participation au prix public de la Fondation du Patrimoine Rhône-Alpes, seul établissement retenu pour représenter la Savoie.

Vous découvrirez également dans ce numéro les problèmes relationnels que nous pouvons avoir avec le SIVOM, syndicat intercommunal des Bauges qui a pouvoir décisionnel pour des actions orientées.

En cette période de vacances hivernales, nous espérons vous retrouver nombreux dans notre commune et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

Serge Tichkiewitch.

Dossier : les chantiers

LA PISCINE



Les travaux de la piscine ont pu démarrer début octobre avec la démolition des anciens bassins, permettant au terrassier de modeler les niveaux de fond des bassins et de l'extension puis aux maçons de monter les murs de soutien des bassins et de réaliser l'extension permettant le sas d'entrée.

L'intérieur des vestiaires de l'ancienne piscine a été complètement désossé, permettant aux chauffagistes, aux électriciens, aux plombiers d'installer réseau électrique, ventilation et évacuations. Pendant ce temps, la fosse permettant de recueillir le silo de la chaufferie était creusée, réalisant dans un premier temps une deuxième piscine avec la découverte d'une source importante. Cette chaufferie a pris sa place maintenant à côté du parking. Sa fermeture en janvier permettra d'installer les deux chaudières à bois déchiqueté et tout le système permettant leur alimentation. Simultanément, le réseau de chaleur reliant la chaufferie et les 3 bâtiments a été mis en place, pendant que les piscinistes installaient les filtres et tuyauteries dans les sous-sols de la salle de l'Europe.

Et pour compléter cette véritable fourmière, les fenêtres du bâtiment hébergement ont été changées, le réseau d'alimentation et les radiateurs hydrauliques sont en cours d'installation.

Le principal challenge de ce chantier est de s'effectuer en site occupé, la délégation de service public ayant été renouvelée avec le groupe Les Astérides qui avait déjà un planning, tant pour des groupes hébergés que pour des manifestations à la salle de l'Europe.

Vous pouvez suivre en temps réel les travaux avec le diaporama de photos mis sur le site de la commune !

Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



LA DETR



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



BIVOUAC DE LA PLACE A BABAN



La Place à Baban est une petite clairière en forêt de Margériaz aujourd'hui utilisée comme départ du sentier de découverte des tannes et glacières, très fortement fréquentée puisqu'un éco-compteur nous donne une fréquentation annuelle de plus de 10 000 passages avec des pointes à 250 personnes/jour. Avec sa vieille maison forestière et sans réglementation, cette place était souvent le lieu de fêtes sauvages.

Dans le cadre du programme Espace Valléen, le Parc naturel régional du Massif des Bauges a aménagé cette place pour être le lieu de bivouac d'un circuit de deux jours de rando bivouac. Le circuit part du col de Plainpalais pour rejoindre le sommet de Margériaz par le Golet de l'Agneau, descend à la place à Baban avec au passage la possibilité de faire la spéléo rando de la Tanne du Névé. Après une nuit de bivouac, le retour se fait par le col de la Verne.

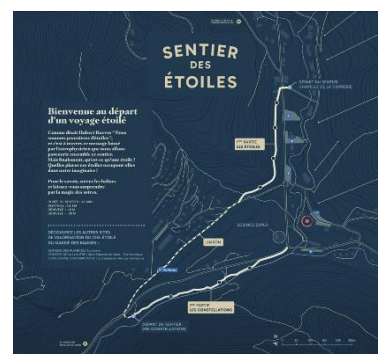
La cabane entièrement rénovée permet de se retrouver autour d'une grande table et possède un plan de travail pour y mettre un petit réchaud (rappelons que les feux sont interdits dans cette forêt de Margériaz !), équipé d'un évier permettant d'évacuer proprement ses eaux grises. La cabane n'a pas vocation à servir de dortoir. Pour cela, un shelter (abri couvert), une plateforme et 3 espaces pour recevoir des tentes sont aménagés. Une toilette sèche est également à disposition des visiteurs.

Le nouveau site a été inauguré le 21 octobre, en présence des spéléologues qui ont découvert le réseau de cavité du massif et qui utilisaient fréquemment cette cabane. Un système de réservation des espaces de couchage a été mis en place sur le site de la commune.

SENTIER DES ETOILES

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a engagé une réflexion sur une stratégie lumière à l'échelle du Parc, dans le cadre de son territoire à Energie Positive (TEPOS). Une première action a été lancée en 2017 afin de tracer des trames noires pour la faune et réduire la pollution lumineuse dans les zones habitées du massif. L'extinction nocturne nous a permis d'être labélisé Village Étoilé.

Afin d'aller plus loin, le Parc a souhaité valoriser le ciel comme un élément structurant de son patrimoine en accompagnant les structures





d'astronomies à travers des infrastructures de qualité sur 4 sites : Aillon le Jeune, Curienne, St François de Sales et Le Châtelard.

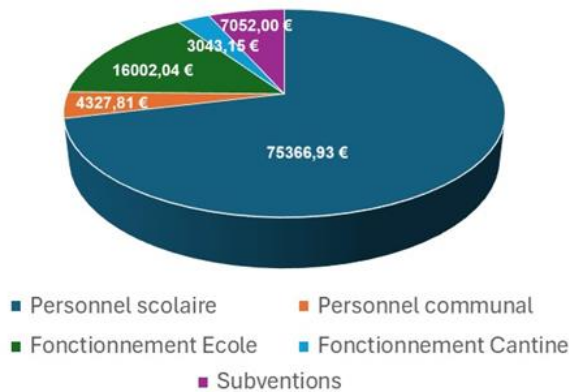
Le sentier des étoiles d'Aillon le Jeune est en deux tronçons. Le premier démarre à la chapelle de la Corriere pour rejoindre la Mense par le chemin de la ferme (sculpture bois sur les étoiles). Le deuxième part des Fontaines Noires et longe le Nant d'Aillon (structure métallique sur les constellations).

C'est ainsi que le 2 octobre, nous avons inauguré 4 sculptures sur bois en présence de son auteur, Maxime Cadoux, luthier et sculpteur au Châtelard, structures illustrant l'étoile du berger, le soleil, l'étoile polaire et une étoile filante. Le magnifique berger illustre la page d'accueil de ce numéro du Trait d'Union ! La balade s'est continuée le long du Nant d'Aillon où 4 constellations sont modélisées en fer forgé : celle de l'ours, du lynx, de l'aigle et du renard. Ces animaux ont tous été réalisés par le sculpteur Hugues Grammont dans son atelier d'École-en-Bauges

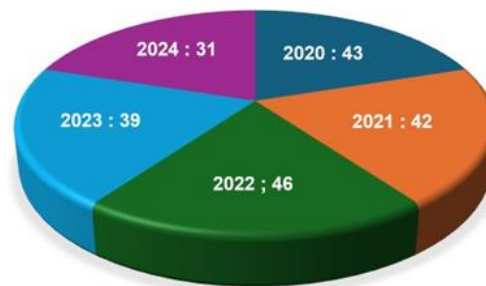
Vie municipale

ECOLE DES AILLONS

Coût de l'Ecole des Aillons 2023-2024



Nombre d'enfants scolarisés à l'Ecole des Aillons



L'école des Aillons, regroupement pédagogique intercommunal concentré depuis la rentrée 2020, est une richesse pour nos communes des Aillons, permettant de garder au village nos familles ayant de jeunes enfants. Avec deux classes de chacune quatre niveaux (le cycle 2 : petite, moyenne et grande section et cours préparatoire, le cycle 3 : cours élémentaire première et deuxième année et cours moyen première et deuxième année), nous devons être vigilant pour pouvoir garder nos deux classes car les effectifs sont en baisse. La création du lotissement de la Bade avec ses 9 lots, réservés en priorité à des jeunes primo-accédants, nous permettra peut être de garder un nombre d'enfants suffisant.

Avoir une école au village a cependant un coût, celui-ci étant de 2712,61 € par enfant pour l'année scolaire 2023-2024, soit 7,98% du budget de fonctionnement de la commune. A cela s'ajoute un coût moyen d'investissement de 5000 € par an.

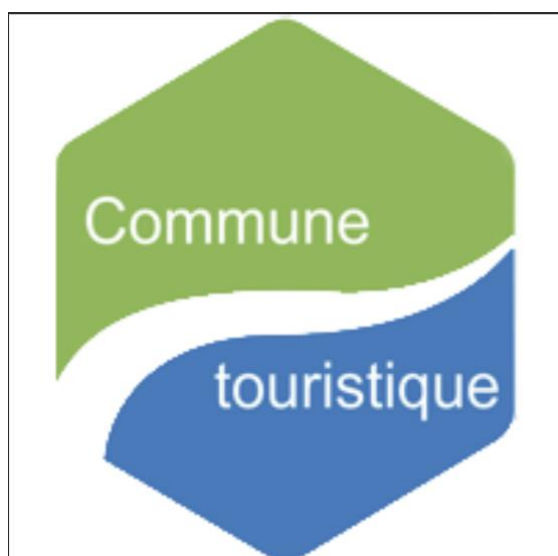
REPAS DES AINES

Dimanche 15 décembre, 70 personnes se sont retrouvées à la Ferme de la Mense pour le traditionnel repas des aînés. Retraités d'Aillon le Jeune et d'Aillon le Vieux étaient invités à rejoindre les équipes municipales pour un moment convivial. Après un excellent repas confectionné par le cuisinier de la Ferme de la Mense et quelques chants entonnés par nos choristes Aillonnais et repris par bon nombre de convives, nous nous sommes séparés en se souhaitant de bonnes fêtes et en se promettant d'être présents l'année prochaine !

ETAT CIVIL depuis juillet

| | | |
|-------------|------------------|---|
| 2024 | <i>Naissance</i> | <i>Léna, Hanaé LEBISSONNAIS, 26 octobre</i> |
| | | <i>Joy, Octavia LEBISSONNAIS, 26 octobre</i> |
| | | <i>Juline, Kiara, Nadia SANTI, 06 décembre</i> |
| | <i>Mariage</i> | <i>Léa SAP et Damien GINOLLIN, 21 septembre</i> |
| | <i>Décès</i> | <i>Michel COMBEAU-RIVET, 27 septembre</i> |

COMMUNE TOURISTIQUE & STATION DE TOURISME



Par arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2024, la commune d'Aillon le Jeune est reconduite comme commune touristique pour une durée de 5 ans. Cette reconnaissance fait suite à un premier dossier déposé par la commune. Le principal avantage lié à cette nomination est de recevoir une dotation générale de fonctionnement de l'état 3,6 fois supérieure à celle que nous devrions normalement recevoir.

Ce classement nous permet maintenant de monter un nouveau dossier pour être reconnu station de tourisme. Les principaux avantages d'une telle reconnaissance sont d'être qualifié pour 12 ans et de toucher directement le produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière, taxe versée actuellement au département dont une partie seulement nous revient.

Les critères à respecter pour devenir Station de tourisme sont multiples et concernent les accès et modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transport à la demande, navette, ski bus et synchro montagne), l'accès à Internet (Wifi4EU), 70% de meublés classés, un bureau d'information touristique, des services de proximité, des équipements touristiques, un document d'urbanisme et des actions en matière d'environnement, les équipements sanitaires et la gestion des déchets et enfin la sécurité.

Nous devrions normalement remplir l'ensemble des conditions pour atteindre ce niveau.

Vie Pratique

MEUBLES DE TOURISME

La loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a été publiée au Journal Officiel du 20 novembre. Elle fait suite au constat des difficultés d'accès au logement rencontrées en zone touristique, liées à l'essor des meublés de tourisme sur certains territoires (baisse du nombre de résidences principales).

Cette loi apporte de nouvelles règles en matière de fiscalité, de performance énergétique et de copropriété. Une étude comparative des changements apportés par cette loi, réalisée par l'ADIL, Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Savoie, est disponible en page d'accueil du site Web de la commune.

Les principaux changements consistent :

- en l'obligation de l'enregistrement du meublé, via un téléservice national, avec transmission du numéro d'enregistrement aux communes ;
- en une demande d'autorisation préalable au changement d'usage, une résidence principale ne pouvant être louée en meublé de tourisme que pendant 120 jours par an, pouvant être réduit à 90 jours sur délibération du conseil municipal ;
- en de nouvelles contraintes d'exigences de performance énergétique, car aucune performance n'était exigée pour les meublés de tourisme, alors que ces exigences vont progressivement rejoindre les règles des résidences principales ;
- en la possibilité pour les communes de définir des zones à usage exclusif de résidence principale, clause que nous allons utiliser pour la résidence de la Bade avec introduction de cette servitude dans les contrats de vente. Ceci ne nécessite qu'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;
- en une obligation d'informer le syndic de l'activité de location de meublé touristique par le copropriétaire loueur uniquement pour des résidences secondaires, point devant être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la copropriété. L'autorisation de louer un meublé touristique passant d'une décision prise à l'unanimité des copropriétaires à une majorité des deux tiers des voix.
- en une modification du régime fiscal.

Ce dernier point est d'importance car l'abattement sur le chiffre d'affaires annuel hors taxe passe :

- de 71% si le CA annuel HT était inférieur à 188 700 € à 50% avec un CA limité à 77 700 € HT pour les meublés classés,
- de 50% avec un CA limité à 77 700 € à 30% avec un CA limité à 15 000 € pour les meublés non classés.

Nous ne pouvons qu'inciter les propriétaires de meublés non classés à demander leur classement pour garder leur abattement actuel, d'autant plus que le nombre de meublés classés est d'importance pour obtenir au niveau de la commune le statut de station de tourisme !

SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples

Le SIVU regroupant les 14 communes de l'ancienne communauté de communes du cœur des Bauges s'est transformé en SIVOM dont la compétence est d'exercer, en lieu et place de ses communes membres, les compétences dans le domaine de la cohésion et développement social pour les domaines de la petite enfance, de la jeunesse et de la famille.

Deux engagements actuels du SIVOM nous posent problème, compte tenu de l'engagement financier résultant pour la commune (8,24% des dépenses à la charge d'Aillon le Jeune, taux basé sur la population INSEE des communes).

- Le financement de l'Association des Amis des Bauges (155 849 € en 2024), gérant « La Farandole » pour les moins de 4 ans, le relais petite enfance accueillant des assistantes maternelles, un lieu d'accueil Enfants/Parents, un accueil de Loisirs des 4/10 ans pendant les vacances, des 3/10 ans en périscolaire, des jeunes 11/25 ans pour des actions socioéducatives. Une activité famille propose également des sorties de plein air ou culturelles, des séances de cinéma avec Cinébus.
Si toutes les activités sont de qualité, elles sont toutes concentrées sur Le Châtelard et ne peuvent bénéficier que difficilement aux Aillonnais, l'éloignement étant rédhibitoire pour des activités Petite enfance. Sur l'ensemble des activités proposées, seules 14 personnes de notre commune ont pu participer sur 490 personnes, soit une fréquentation de 2,9%.
Par souci d'équité, nous souhaiterions que les Amis des Bauges puissent décentraliser certaines activités.
- Le financement du nouveau gymnase du Châtelard : Le gymnase actuel de 1137 m² étant plus que vétuste, l'unanimité des membres du SIVOM souhaitait lancer un projet d'un nouveau gymnase. En 2022, le SIVOM lançait une étude, toutefois en proposant aux différentes associations pouvant utiliser ce gymnase de définir leurs besoins sans restriction ! Le besoin passait alors à 2065 m², les vestiaires passant de 147 m² à 416 m², avec ajout d'une salle d'escalade, d'une salle pour l'accueil des Amis des Bauges de 360 m², aménagée en salle de spectacle, un aménagement paysager extérieur, ...le projet initial passant lui de 961 360 € de travaux pour le gymnase seul à 4 866 000 € HT. Un appel à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage afin de préparer un concours d'architecte a conclu à un appel avec un coût objectif de 3 800 000 €. En sortie d'appel d'offre, le projet est maintenant finalisé en coût opération HT à 5 325 645 €, 2 304 020 € étant obtenus en subventions.

En tant que Syndicat intercommunal, ces décisions s'imposent aux communes. Nous étions 5 communes à contester cet investissement pharaonique, dont les activités associatives seront très peu utilisées par nos Aillonnais. D'autant plus qu'une habitude Baujue est de donner accès avec gratuité aux associations et que les coûts de fonctionnement vont également grimper. Ayant déjà dû déboursier 22 280 € pour les études, c'est maintenant approximativement 18 500 € pendant 20 ans qui seront à notre charge pour les investissements, cette dépense étant imputée en dépense de fonctionnement pour la commune car l'investissement est fait par le SIVOM.

Avec l'accord de la Trésorerie Générale, la participation financière de la commune pour cet investissement se traduira par une colonne supplémentaire sur nos taxes foncières et d'habitation avec un taux additionnel spécifique SIVOM.

Environnement

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



1995, le centre bourg d'Aillon le Jeune dévasté par une coulée de boue dévalant du Col des Prés ! Ce qui semble impossible est pourtant arrivé, et les changements climatiques actuels ne vont pas en diminution des risques.



La Commune d'Aillon-le-Jeune peut être soumise à des risques majeurs, naturels ou technologiques. Conformément à la législation, nous avons donc élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui permet d'organiser et de coordonner les secours en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence. Ce plan est partagé par tous les acteurs devant avoir un rôle majeur en cas de crise et pourra faire l'objet d'exercices préparatoires.

Mais ce plan ne peut être efficace si vous n'êtes pas vous-même informés des risques encourus. Un document, le DICRIM, est à votre disposition en mairie, mais également disponible en bas de la page « PCS » du site WEB de la commune (aillonlejeune.fr).

10 risques y sont répertoriés :

- Les risques sanitaires : pandémie
- Les risques météorologiques : tempête, fortes chutes de neige/verglas, canicule, grand froid
- Les risques technologiques majeurs : transport de matières dangereuses
- Les risques naturels majeurs : inondation, séisme, mouvement de terrain
- Les risques bois et forêt : feu de forêts

Certes, même si nous ne vous le souhaitons pas, ce plan permettra peut-être de vous aider en cas de sinistre. Mais vous pouvez faire plus et participer à cet élan de solidarité nécessaire dans ces occasions. Allez remplir le questionnaire en haut de la page « PCS » du site WEB de la commune (aillonlejeune.fr).

Actualités

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Un grand merci à vous tous qui avez voté pour le prix public de la Fondation du Patrimoine Rhône-Alpes en choisissant la Chapelle de la Corrierie. 1462 personnes nous ont donné leur vote ! Malheureusement, ce n'était pas suffisant pour finir dans les trois premiers (16828 votes au total), mais pour nous, c'est un très bon signal d'avoir été choisi pour représenter la Savoie dans cette compétition par notre comité de Savoie. Forts de cet encouragement, nous avons soumis une demande à la mission du patrimoine, mission Bern !



Les dons continuent d'affluer sur le site de la fondation et cette dynamique nous a permis d'obtenir un bonus de 8000 € par la fondation, nous permettant d'atteindre aujourd'hui la somme de 18515 €.

LA CHARTREUSE

Suite au désengagement du Parc naturel régional du massif des Bauges pour l'exploitation de notre Chartreuse d'Aillon, Grand Chambéry vient de nommer un Assistant à Maitrise d'Ouvrage. Après la réalisation d'un diagnostic (déc 2024/janv 2025), la mission de cet AMO consistera en la rédaction de l'offre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (janv/fév 2025), au suivi de la consultation et des négociations avec les candidats (mars/avril 2025) et tout en vérifiant la faisabilité et la pérennité du modèle des projets proposés jusqu'au choix d'un ou plusieurs porteurs de projet (avril 2025) par la collectivité.

LES 60 ANS DE LA STATION



Noël 1964 : La commune d'Aillon le Jeune commence à faire marcher les premières remontées mécaniques. Au départ, il s'agit de permettre aux locaux, agriculteurs et forestiers, de compléter leurs revenus pendant la période hivernale. Sous l'impulsion du conseil municipal, une activité de ski débute, avec la mise en place du premier fil-neige et du premier téléski près de la Corrierie.

1980: L'activité de la station prend de l'ampleur avec la création du stade de neige du Margériaz. Ce deuxième domaine est conçu pour un ski familial, en particulier pour les enfants, et propose de l'initiation au ski alpin et au ski nordique. Avec cette initiative, le Conseil général entend favoriser l'apprentissage du ski aux scolaires.

Fêter nos **60 ans**, c'est donc l'occasion de réveiller une vie de village authentique, en mettant à l'honneur son histoire, célébrant ceux qui ont fait et qui font cette histoire. Profitons de cet anniversaire pour regarder l'avenir et définir, autour de nos valeurs communes, des projets d'avenir.

Racines, Territoire, Humain, Partage et Avenir seront donc les maîtres mots déclinés durant cette année.

Trois événements marqueront cet anniversaire :

- Le Samedi 1^{er} février à Aillons-Margériaz 1400, avec des animations sur le front de neige : musique, jeux gonflables, maquillage, chorégraphie, et une course de ski ludique grand public ;
 - Le Jeudi 27 février à Aillons-Margériaz 1000, avec en après-midi un marché de producteurs et artisans des Bauges, une scène ouverte aux talents et groupes locaux, à 19h un accueil de nos partenaires institutionnels, suivi d'une descente aux flambeaux contée, chorégraphie et feu d'artifice et d'une soirée festive avec concert de DJ matafan et bal.
 - Un événement cet été pour rappeler à nos estivants que la station se tourne résolument vers une station 4 saisons.
- Programme sous réserve de conditions météorologiques et d'enneigement suffisant



Serge TICHKIEWITCH, Maire
et les membres du Conseil Municipal
invitent l'ensemble de la population
à la **soirée des vœux 2025**

Samedi 11 janvier 2025
à 18h
salle de l'Europe
Les Nivéoles
bâtiment de la piscine